



Impact Santé, un programme de
financement de la recherche
de rupture, à risque et à impact en santé

Impact Santé, un programme financé par France 2030



Objectif général



Budget global
54 Mrd €



Sous l'égide du
SGPI

transformer des secteurs clefs de notre économie et positionner la France en leader du monde de demain

chargé sous l'autorité du Premier ministre d'assurer la cohérence et le suivi de la politique d'investissement de l'État



Objectif volet recherche à risque



Budget volet
150 M€ pour 2024



Opéré par
ANR



Pilotage confié à des **organismes nationaux de recherche**

créer les conditions pour encourager les équipes de recherche d'excellence à aller vers des recherches plus disruptives, des innovations de rupture.

chargés de détecter, chacun dans leur domaine, les projets de recherche à « haut risque et fort potentiel » et de leur apporter un soutien décisif

PLAN D'INVESTISSEMENT FRANCE 2030 DISPOSITIF GÉNÉRAL

Depuis 2021, succédant au Programmes d'investissements d'avenir (PIA)

PLAN D'INVESTISSEMENT FRANCE 2030 VOLET RECHERCHE À RISQUE ET À IMPACT

L'Inserm pilote le dispositif de financement de la recherche à risque en santé

Impact Santé, préparer l'avenir de la recherche et de l'innovation en santé



Contexte

Dans le cadre de France 2030, l'État a confié à l'Inserm le pilotage d'un programme de financement de la recherche de rupture, à risque et à impact dans le domaine de la santé, appelé **Impact Santé**.



Définition

La recherche à risque en santé recouvre l'ensemble des recherches fondamentales ou appliquées qui pourraient générer des **ruptures conceptuelles ou technologiques stratégiques** pour la France, dans les décennies à venir. L'objectif est de **faire avancer la recherche biomédicale sans être a priori assujetti à un besoin prédéfini ou une démarche incrémentale**, ce qui conduit parfois à privilégier des solutions moins innovantes, moins risquées.



Ambition

Lancé le 2 mai 2024 et doté de 30 millions d'euros pour sa première année d'expérimentation, le programme Impact Santé, coordonné par l'Inserm, et en lien avec **l'ensemble des acteurs de la recherche biomédicale**, a pour ambition de **permettre la détection, le plus en amont possible, de pistes de recherche pouvant mener à des innovations scientifiques de rupture et à fort impact en recherche biomédicale**.



Bénéficiaires

Ce programme de financement est ouvert à **l'ensemble de la communauté des chercheurs en santé (secteur public)**, impliquant à la fois la recherche fondamentale et appliquée.



BON À SAVOIR !
CANDIDATURES



Un projet peut être proposé par :

- un seul chercheur,
- une équipe de recherche,
- un consortium.

Détecter des pistes de recherche pouvant mener à des innovations de rupture et à fort impact dans la recherche en santé



Deux piliers

Impact Santé s'articule autour de deux piliers : d'une part, la détection de **projets exploratoires** et leur amorçage (à hauteur de **150 000 euros par projet**) ; et, d'autre part, l'accompagnement et l'accélération de projets plus matures, appelés **projets d'accélération** (dotés au maximum de **3 millions d'euros par projet**).



Évaluation

Chaque projet est initié via un **dossier court** de 5 pages, identique quel que soit le statut du projet (exploration ou accélération). Les projets d'accélération les plus ambitieux sont invités à soumettre un **dossier complet et anonymisé** qui sera évalué par **deux experts internationaux indépendants**, spécialistes du domaine. Un **comité scientifique** est chargé ensuite d'analyser l'ensemble des projets sélectionnés et d'établir une liste de projets à financer. Une fois la liste établie, elle est soumise au PDG de l'Inserm qui valide définitivement le palmarès des lauréats et déclenche, ce faisant, le déblocage des fonds.



Financement agile

Pour soutenir au mieux les projets de recherche, Impact prévoit un **financement agile et rapide**. Le suivi budgétaire desdits projets est ainsi allégé grâce à un système de financement forfaitaire conditionné à l'atteinte d'objectifs fixés en amont. **Deux jalons décisionnels** sont en la matière prévus. Chacun d'eux peut conduire soit : 1/ à la **poursuite du projet** et au déblocage de la tranche de financement suivante ; 2/ à la **réorientation du projet** ; 3/ à l'**arrêt du projet** (dans le cas de la non-atteinte du jalon ou de l'invalidation de l'hypothèse scientifique de départ). Le dispositif, du fait de son agilité, prévoit la **réception des dossiers au fil de l'eau**. Les candidatures sont évaluées à chaque réunion du comité scientifique.

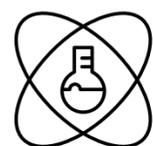


BON À SAVOIR ! RÈGLES DE FINANCEMENT

- Un même chercheur ne peut être impliqué dans plusieurs projets financés par Impact Santé.
- Le recrutement de doctorants ne peut être financé par le programme.
- L'achat de gros équipements ne peut être financé par Impact Santé.



Financer une quinzaine de projets d'ici la fin de l'année 2024



Objectif à l'issue de la première année d'expérimentation

L'objectif que s'est fixé l'Inserm est d'avoir financé, via Impact Santé, d'ici la fin de l'année 2024 :

- 8 projets exploratoires (susceptibles, après une phase de maturation, de devenir des projets de recherche de rupture) ;
- de 8 à 10 projets d'accélération (d'ores et déjà considérés comme suffisamment matures pour produire de la recherche de rupture).



Un système de triple guichets pour impliquer l'ensemble des acteurs de la recherche biomédicale

Afin de faciliter l'identification des talents et des idées à potentiel dans le domaine de la recherche en santé et pour impliquer l'ensemble de ses acteurs, Impact Santé a mis en place un système de triple « guichets » permettant le dépôt de candidatures, au fil de l'eau, grâce à trois canaux différents, à savoir :

- des guichets de sites via les référents scientifiques de site Inserm (33 sites universitaires concernés) ;
- un guichet national ;
- des guichets thématiques via les 9 Instituts thématiques de l'Inserm.

